

**Z.A.C. DE FLORY (EUROFLORY PARC)
A BERRE L'ETANG**

Avenant n° 48 au cahier des charges de cession ou de location de terrains

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article 3 du dit cahier des charges.

Il concerne la surface de plancher attribuée aux parcelles visées **ci-dessous par la Cession à la société SCI D2G, qui gèrera les locaux de la Sarl Technisign**, visée dans la délibération ECO 030-2464/17/BM du 19 octobre 2017, intitulée « Vente d'un terrain sur le parc d'activité d'Euroflory à Berre L'Etang à la société Technisign ».

Lots 26 et 31

Les lots visés par le présent avenant d'une superficie totale de 7 623 m² comprennent le lot 26 de 3 917 m² et le lot 31 de 3 706 m² sur la ZAC Euroflory à Berre l'Etang.

Désignation cadastrale : les lots visés au présent avenant sont issus des parcelles cadastrées section CX n° 459 et CX n° 460

Surface totale : 7 623 m²

Surface de plancher attribuée : 1 254 m².

Toutes les autres dispositions du cahier des charges de cession ou de location des terrains restent applicables.

Fait à Marseille et approuvé le

Jean-Claude GAUDIN
Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence